

Communiqué de presse

Sujet	Initiative pour un salaire minimum, droit des sanctions
Pour tout renseignement	Tiana Angelina Moser, présidente de groupe, tél. +41 76 388 66 81 Thomas Maier, Conseiller national, tél. +41 78 652 06 50 Beat Flach, Conseiller national, tél. +41 79 409 91 12
Expéditeur	Parti vert libéral de Suisse, case postale 367, 3000 Berne 7 Tél +41 31 322 60 57, Courriel suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	18 septembre 2013

Les Vert'libéraux refusent l'initiative pour un salaire minimum et soutiennent des modifications judicieuses du droit des sanctions

Lors de leur réunion, le groupe des Vert'libéraux a refusé à l'unanimité l'initiative pour un salaire minimum des syndicats. Introduire un salaire minimum sur tout le territoire suisse reviendrait à entraver inutilement la flexibilité du marché du travail ainsi que le partenariat social et ainsi mettre en danger la compétitivité de la place industrielle suisse.

Les Vert'libéraux soutiennent par contre la réintroduction des détentions courtes, mais s'opposent à un mécanisme automatique. Il doit appartenir au juge de prononcer sur une base discrétionnaire une peine pécuniaire ou une peine privative de liberté.

Le groupe des Vert'libéraux refuse à l'unanimité l'initiative pour un salaire minimal des syndicats. Ils estiment qu'un marché du travail flexible et le partenariat social font partie des avantages essentiels de la place économique suisse. Les Conventions collectives de travail (CCT) permettent de tenir compte des différences parmi les branches et les régions, ce qui n'est pas le cas d'un salaire minimum sur tout le territoire suisse. Ce système éprouvé a fait ses preuves : notre pays jouit d'un taux de chômage bas en comparaison internationale et à l'opposé de pays connaissant un marché du travail fortement réglementé, la Suisse a relativement bien résisté à la récente crise économique et financière. Un salaire minimal n'entraînerait pas seulement la hausse des salaires les plus bas, mais de toute la structure des salaires avec à la clé un fort renchérissement et par suite une baisse de la compétitivité de la place industrielle suisse. De nombreux emplois à bas revenus seraient inutilement mis en danger.

Les Vert'libéraux soutiennent la modification du droit des sanctions proposée par la majorité de la commission. Les procureurs et les juges auront ainsi des outils en mains, afin d'édicter des peines efficaces et adéquates pour lutter contre la petite criminalité. L'élément central de la révision est la réintroduction des courtes peines de détention, qui dans certains cas jouent un rôle éducatif et dissuasif important. Cependant les Vert'libéraux s'opposent clairement à un automatisme en matière de peines. Il doit toujours appartenir au juge de décider si une amende pécuniaire est plus adaptée au cas concret qu'une détention. Si le juge prononce une amende, il faudra veiller à ce que le délinquant s'acquitte vraiment du paiement.